

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE - LOT 1**  
**MARCHE PUBLIC DE SERVICE - LOT 2**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**(RC)**  
**Commun aux deux lots**  
**Lot 1 et lot 2**

***l'Acheteur***

État - Le ministère de la Transition écologique, aménagement du territoire, transports, ville et logement

***Représentant de l'acheteur (RA)***

Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la zone de défense sud-ouest, Préfète de la Gironde par décret du 22 avril 2026

***Objet de la consultation***

Balisage déviation de 19km de la Scandibérique de Valdivienne – Gouex via Lhonnaizé et Verrières & Pose de panneaux pour la déviation du sentier GR 48  
Lot 1 : Balisage, pose et dépose de panneaux  
Lot 2 : Entretien et astreinte durant les déviations

***Remise des offres***

Date et heure limites de réception : 22 septembre 2026 à 12h  
(heure locale de l'adresse de l'acheteur)

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

	Pages
<b>ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b><u>4</u></b>
<b>ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b><u>5</u></b>
2-1. Définition de la procédure.....	<u>5</u>
2-2. Décomposition en tranches et en lots.....	<u>5</u>
2-3. Nature de l'attributaire.....	<u>5</u>
2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses administratives et techniques particulières.....	<u>5</u>
2-5. Variantes.....	<u>5</u>
2-6. Prestations supplémentaires éventuelles.....	<u>5</u>
2-7. Exigences minimales de la négociation.....	<u>6</u>
2-8. Durée du marché et délais d'exécution.....	<u>6</u>
2-9. Modifications de détail au dossier de consultation.....	<u>6</u>
2-10. Délai de validité des offres.....	<u>6</u>
2-11. Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense.....	<u>6</u>
2-12. Appréciation des équivalences dans les normes et les labels.....	<u>6</u>
2-13. Clauses sociales et environnementales pour les lots 1 & 2.....	<u>6</u>
2-14. Visite de site obligatoire.....	<u>7</u>
<b>ARTICLE 3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....</b>	<b><u>7</u></b>
3-1. Solution de base.....	<u>8</u>
3-2. Variantes.....	<u>13</u>
<b>ARTICLE 4. SÉLECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.....</b>	<b><u>13</u></b>
4-1. Sélection des candidatures.....	<u>13</u>
4-2. Jugement et classement des offres.....	<u>13</u>
4-3. Méthode de notation des offres.....	<u>14</u>
<b>ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....</b>	<b><u>18</u></b>
5-1. Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation.....	<u>18</u>

<b>5-2. Copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique.....</b>	<b><u>19</u></b>
<b>ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b><u>20</u></b>

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.*

## **ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION**

Les prestations du présent **marché Lot 1** sont destinées à couvrir les besoins de l'opération de déviation de la RN 147 sur Lussac-les-Châteaux et Mazerolles, en matière :

- de balisage de la déviation de la Scandibérique en fournissant et en posant les panneaux de signalisation (directionnelle, d'information, ) associés ;
- de fournir et de poser les panneaux pour le balisage du sentier du GR 48.

Les prestations à réaliser par le titulaire sont :

- Balisage, pose et dépose de panneaux :
  - balisage de la déviation de la Scandibérique ;
  - Fourniture et pose des panneaux (directionnelle, d'information, ) pour la déviation de la Scandibérique ;
  - Fourniture et pose des panneaux (directionnelle, d'information, ) pour la déviation du sentier du GR 48.

Les prestations du présent **accord cadre à bon de commande Lot 2** sont destinées à couvrir les besoins de l'opération de déviation de la RN 147 sur Lussac-les-Châteaux et Mazerolles, en matière d'astreint et de maintenance pour les prestations issues du lot 1 (balisage effectué de la déviation de la Scandibérique les panneaux de signalisation (directionnelle, d'information, ), pour le balisage du sentier du GR 48 nécessaires et d'en assurer l'entretien et une astreinte associée).

Les prestations à réaliser par le titulaire sont :

- Entretien et astreinte durant les phases des deux déviations : Assurer une astreinte en cas de dégradation volontaire de la signalisation et un entretien régulier.

Le ou les lieux d'exécution des prestations des lots 1 & 2 sont les suivants : Le balisage et pose des panneaux nécessaires pour les déviations de la Scandibérique et du sentier du GR 48 sont situés sur les communes de la Valdivienne, Lhomaizé, Verrières, Goux, Civaux pour la Scandibérique et Persac et Lussac-les-Châteaux.

Les prestations du lot 2 font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire conformément aux dispositions des articles L.2125-1 1° et R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.

**L'attention des candidats est attirée sur les dispositions relatives aux interventions urgentes définies à l'article 4-5 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.**

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1. Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure **adaptée** définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP..

### **2-2. Décomposition en tranches et en lots**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le besoin de fournitures et de services est alloti, la consultation porte sur 2 lots désignés ci-après qui seront traités par **marchés à lots séparés** :

<b>Désignation des lots</b>	
<b>Lot 1</b>	Balisage, pose et dépose de panneaux – marché public de fourniture
<b>Lot 2</b>	Entretien et astreinte durant les déviations (accord-cadre à bon de commande) - marché public de services

### **2-3. Nature de l'attributaire**

Chaque marché passé par lots séparés sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

Conformément aux articles L.2141-13, L.2141-14 du CCP, lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Lorsqu'un groupement se trouve dans un des cas visés à l'article R.2142-26 du CCP, l'acheteur peut l'autoriser à continuer la procédure. Dans ce cas, le groupement propose dans les dix jours à l'acceptation de l'acheteur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou sous-traitants.

### **2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses administratives et techniques particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP).

### **2-5. Variantes**

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

### **2-6. Prestations supplémentaires éventuelles**

Sans objet.

## **2-7. Exigences minimales de la négociation**

Sans objet.

## **2-8. Durée du marché et délais d'exécution**

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution des bons de commandes sont fixées dans l'acte d'engagement.

## **2-9. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le RA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2-10. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2-11. Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense**

Sans objet.

## **2-12. Appréciation des équivalences dans les normes et les labels**

La norme française transposant la norme européenne constitue la référence technique qui doit être respectée par les produits.

Lorsqu'une spécification technique est définie par référence à une norme ou à un label, le soumissionnaire prouve dans son offre, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose respectent de manière équivalente cette spécification.

Lorsqu'une spécification technique est définie en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que son offre est conforme à des normes ou documents équivalents qui eux-mêmes correspondent aux performances ou exigences fonctionnelles exigées.

## **2-13. Clauses sociales et environnementales pour les lots 1 & 2**

Sans objet

### **S'agissant de la clause environnementale**

Conformément à l'article n ° 16.2 du CCAG, les conditions d'exécution des marchés comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

Ces conditions sont les suivantes :

- L'attention du candidat est attirée sur le fait que le chantier s'inscrit dans un contexte environnemental sensible et que l'acheteur souhaite une prise en compte optimale de l'environnement dans la gestion et l'organisation du chantier et dans le suivi de l'élimination des déchets de chantier.
- Le candidat devra avoir pour objectif majeur, lors de toutes les phases d'exécution, de supprimer tout risque de pollution du site et de préserver les abords du chantier dans leur état naturel.

## **2-14. Visite de site obligatoire**

**Les candidats doivent se rendre sur les sites de balisages accompagné d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage pour une visite préalable à la remise des offres. Suite à la visite, un procès verbal de visite devra être remis avec l'offre du candidat.**

**En l'absence du procès verbal de visite, l'offre sera déclarée irrégulière.**

Les visites se feront sur prise de rendez-vous avec le maître d'ouvrage. Les visites se dérouleront entre le 1er septembre 2026 au 7 septembre 2026. **En cas de difficulté les entreprises sont invitées à consulter le maître d'ouvrage de l'opération.**

Les visites se dérouleront en septembre 2026 sur prise de rendez-vous avec le maître d'ouvrage. Le candidat devra prendre contact conformément à l'article 6 pour définir son horaire de visite. La durée de la visite est estimée à 3 heures. En cas de besoin, si l'ensemble des créneaux horaires est utilisé, une autre date pourra être ajoutée en cours de consultation

## **ARTICLE 3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

Le retrait du dossier de consultation se fait par téléchargement sur le profil d'acheteur sous la référence **2026-RN147-LUSSAC-GR48-SCANDI**.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation de l'acheteur. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

**L'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) habilité(s) du/des candidat(s).**

### **3-1. Solution de base**

#### **3-1.1. Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement ;
- Les pièces du projet de marché, énumérées à l'article 3-1.2 ci-après, à compléter ;

- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) ;
- La/Les pièce(s) non contractuelle(s) destinée(s) au jugement de l'offre ;
- Le Plan Général Simplifié de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGSCSPS) comprenant les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants ;
- L'itinéraire du balisage de la déviation de la Scandibérique ;
- Le plan de pose pour le balisage de la déviation de la Scandibérique.

### **3-1.2.** Composition du dossier à remettre par les candidats

#### **Le candidat est autorisé à répondre au deux lots.**

Le dossier à remettre par chaque candidat **concernant les lots** pour lequel il remet une offre comprendra les pièces suivantes :

#### **dans un sous dossier (Lot 1 & 2) :**

##### **Situation juridique - références requises :**

Si le candidat utilise le DUME :

Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP en complétant le DUME rédigé en français.

Si le candidat n'utilise pas le DUME : Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj> (/Commande publique/Formulaires de la commande publique ;

La forme juridique du candidat ;

En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;

Le(s) lot(s) pour lequel/lesquels la candidature est déposée ;

Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

\* Les candidats entrant dans le cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus;

\* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

##### **Capacité économique et financière - références requises :**

Si le candidat utilise le DUME :

Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP en complétant le DUME rédigé en français.

Si le candidat n'utilise pas le DUME :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par une attestation de l'assureur ;

- Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur.

##### **Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**

Si le candidat utilise le DUME :

Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-4 du CCP en complétant le DUME rédigé en français.

Si le candidat n'utilise pas le DUME :

A - Expérience : La présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur.

B - Capacités professionnelles : L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché ;

- La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

### **dans un autre sous dossier Lot 1 :**

**- L'attestation de visite du site contresignée par l'entreprise et le maître d'ouvrage est à fournir. En l'absence de cette attestation de justification, l'offre sera déclarée irrégulière et sera éliminée.**

**- Un projet de marché comprenant :**

- L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer électroniquement conformément à l'article 5-1 du présent RC par le(s) représentant(s) habilité(s) du prestataire ;

Dans le cas d'un **groupement conjoint**, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants ;

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un par sous-traitant. Ce formulaire est téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article R.2193-1 du CCP.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

- Le Bordereau des prix, cadre ci-joint à compléter sans modification ;
- Le DQE : cadre ci-joint à compléter sans modification. Dans le cas d'un groupement

conjoint, les candidats devront préciser dans l'annexe à l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux. Pour cela, ils devront s'inspirer du cadre de détail estimatif.

## **- Les documents explicatifs**

Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

1. **Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) cadre ci joint à compléter servant de support pour l'établissement et la mise en oeuvre du plan d'assurance de la qualité (PAQ) :**

– **l'organisation générale** présentant de façon claire la composition de l'équipe, l'organigramme détaillé avec indication du nom et des références de l'ingénieur chef de projet désigné pour le suivi et l'exécution du marché (qui sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage), ainsi que les CVs détaillés des intervenants principaux mettant en évidence leurs compétences, la répartition des tâches et compétences des différents intervenants, ainsi que les sous-traitants envisagés le cas échéant et leurs principales références ;

– **les moyens techniques et matériels** pour le matériel topographique en justifiant de l'adéquation de ces moyens avec les prestations à réaliser ;

– **la présentation de la gestion de la qualité de la prestation**, notamment le contrôle interne et externe des prestations, la gestion des interfaces, les points d'arrêt, les circuits de vérification et de diffusion ;

– **l'organisation spécifique du candidat pour assurer la disponibilité et la réactivité** nécessaires à la réalisation des prestations : le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour être réactif et assurer le respect des délais d'intervention.

Pour les interventions dont le délai est inférieur à 24 heures, le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la plus grande réactivité.

**Le PAQ deviendra contractuel à la signature du marché.**

2. **Une notice technique détaillant :**

– **la méthodologie de réalisation des prestations** qui explicitera, par type de tâche, la procédure et la chronologie des différentes étapes, les moyens affectés à la tâche.

– **une note hygiène et sécurité** indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail, notamment les mesures particulières à mettre en œuvre pour les interventions potentielles en bordure de voie sous circulation.

### **dans un autre sous dossier Lot 2 :**

**- L'attestation de visite du site contresignée par l'entreprise et le maître d'ouvrage est à fournir. En l'absence de cette attestation , l'offre sera déclarée irrégulière et sera éliminée.**

**- Un projet de marché comprenant :**

- L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer électroniquement conformément à l'article 5-1 du présent RC par le(s) représentant(s) habilité(s) du prestataire ;

Dans le cas d'un **groupement conjoint**, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition

et la valorisation des prestations entre les cotraitants ;  
En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un par sous-traitant. Ce formulaire est téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article R.2193-1 du CCP.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5-2 du CCATP, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

- Le Bordereau des prix (un par lot), cadre ci-joint à compléter sans modification ;

#### **- Les documents explicatifs**

Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

1. **Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) cadre ci joint à compléter servant de support pour l'établissement et la mise en œuvre du plan d'assurance de la qualité (PAQ) :**

– **l'organisation générale** présentant de façon claire la composition de l'équipe, l'organigramme détaillé avec indication du nom et des références du responsable de l'astreinte pour le suivi et l'exécution du marché (qui sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage), ainsi que les CVs détaillés des intervenants principaux mettant en évidence leurs compétences, la répartition des tâches et compétences des différents intervenants, ainsi que les sous-traitants envisagés le cas échéant et leurs principales références ;

– **les moyens techniques et matériels :**

Moyens matériels : véhicules équipés, nacelles, matériel de marquage, stock de pièces détachées, ... En justifiant de l'adéquation de ces moyens avec

- les rondes mensuelles à réaliser à savoir le nettoyage, redressage, resserrage, remplacement de visserie, débroussaillage léger autour des panneaux, remise en visibilité. ;

- les interventions urgentes éventuelles en cas de dégradations volontaires ou de panneaux retirés.

Moyens humains : effectif dédié, polyvalence des équipes, capacité à absorber des pics d'activité.

– **la présentation de la gestion de la qualité de la prestation,**

Plan d'intervention : procédures pour le diagnostic, la maintenance préventive et corrective

- Outils de suivi : système de gestion des interventions, reporting, traçabilité des interventions

- Interlocuteur dédié : référent unique pour le suivi du contrat

- Reporting régulier : comptes-rendus d'intervention

– **l'organisation spécifique du candidat pour assurer la disponibilité et la réactivité** nécessaires à la réalisation des prestations : le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour être réactif et assurer le respect des délais d'intervention présenté à l'article 4.5 du CCATP.

Le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la plus

grande réactivité.

**Le PAQ deviendra contractuel à la signature du marché.**

**2. Une notice technique détaillant :**

- **la méthodologie de réalisation des prestations** qui explicitera, par type de tâche, la procédure et la chronologie des différentes étapes, les moyens affectés à la tâche.
- **la présence d'un service de proximité dans le département de la Vienne ou mesure équivalente garantissant l'implantation d'un site afin d'assurer** des conditions optimales pour le bon fonctionnement de l'astreinte et pour le respect des délais d'interventions présenté à l'article 4.5 du CCATP.
- **une note hygiène et sécurité** indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail, notamment les mesures particulières à mettre en œuvre pour les interventions potentielles en bordure de voie sous circulation.

**- Les pièces non contractuelles destinées au jugement de l'offre :**

- Le DQE: cadre ci-joint à compléter sans modification ;

Dans le cas d'un **groupement conjoint**, les candidats devront préciser dans l'annexe à l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux. Pour cela, ils devront s'inspirer du cadre de la liste des prix

**3-1.3.** Fourniture d'échantillons, de maquettes ou de prototypes

Sans objet.

**3-1.4.** Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Pour l'application des articles L.2141-1 à L.2141-14 du CCP le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées aux articles L.2141-1 et L.2141-4 du CCP
- Les certificats fiscaux et sociaux
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion ; lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés

ou les documents équivalents ou déclaration en cas de candidats étrangers, traduits en français.

En sus, les attestations d'assurance visées à l'article 1-8.3 du CCATPCCAP seront remises avant la notification du marché.

### **3-2. Variantes**

Les candidats doivent répondre à la solution de base. Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

## **ARTICLE 4. SÉLECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES**

L'acheteur commencera par examiner les offres, seule la candidature du soumissionnaire susceptible d'être retenu sera analysée.

### **4-1. Sélection des candidatures**

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

En cas de candidatures incomplètes, l'acheteur demandera aux candidats concernés de compléter celles-ci.

### **4-2. Jugement et classement des offres**

Les offres anormalement basses sont définies à l'article L.2152-5 du CCP. Elles seront traitées conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du CCP.

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont définies aux articles L.2152-1 et L.2152-4 du CCP.

Après examen, les offres inappropriées seront éliminées conformément à l'article R.2152-1 du CCP.

Après examen, les offres inacceptables seront éliminées. Les offres irrégulières seront éliminées ou régularisées conformément aux articles R.2152-1 à R.2152-2 du CCP.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le titulaire.

Les critères d'attribution du lot 1 et du lot 2 seront pondérés comme suit :

<b>Critère d'attribution</b>	<b>Pondération</b>
Le critère C1 « Prix des prestations » qui sera apprécié au vu du détail estimatif ;	60
Le critère C2 « valeur technique des prestations » est jugé au regard de la note du mémoire justificatif et explicatif (note sur 20) ;	40

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le BPU, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du DQE sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce DQE seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du DQE qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux

articles R.2143-6 à R.2143-10 son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par l'acheteur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés.

### **4-3. Méthode de notation des offres**

**La notation C1 correspondant au critère C1 « Prix des prestations », arrondie au centième, est obtenue comme suit :**

$$C1 = (\text{montant offre moins-disante} / \text{montant offre candidat}) * 20$$

**La notation C2 correspondant au critère C2 « valeur technique des prestations », arrondie au centième, sera déterminé sur la base d'une note maximale de 20 et calculée de la façon suivante :**

- ▶ application d'un coefficient d'appréciation (cf. tableau n°1) à chaque valeur de sous- critère d'appréciation du mémoire technique (cf tableau n°2) ;
- ▶ somme des valeurs ainsi obtenues.

Tableau n°1

<b>Appréciation des éléments</b>		<b>Coefficient d'appréciation</b>
Élevé	Document très complet et détaillé sur l'ensemble des spécificités de l'accord cadre, qui apporte des éléments très pertinents sur la bonne appréhension des difficultés du marché.	1
Correct	Document complet couvrant les principales spécificités de l'accord cadre et qui apporte des éléments pertinents sur l'appréhension des difficultés et leur résolution.	0,75
Acceptable	Documents montrant une analyse sérieuse de l'accord cadre mais n'apportant pas de réponses pleinement pertinentes et/ou complètes sur quelque(s) point(s) important(s).	0,5
Insuffisant	Document montrant une analyse superficielle de l'accord cadre et/ou se limitant à reprendre des documents standards.	0,25
Absence de document	Absence d'information ou information hors sujet.	0

La notation C2 correspondant au critère C2 « Valeur technique des prestations ».

Les offres seront évaluées au vu du mémoire technique en fonction des 3 sous-critères suivants (total sur 20 points) :

**4-3.1.** Pour le lot 1

N°	Sous-critères	Pondération (Nb de points maximum)
1	<p><b><u>Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) cadre ci joint à compléter servant de support pour l'établissement et la mise en œuvre du plan d'assurance de la qualité (PAQ) :</u></b></p> <p><b>L'organisation générale</b> présentant de façon claire la composition de l'équipe, l'organigramme détaillé avec indication du nom et des références du chef de projet désigné pour le suivi et l'exécution du marché (qui sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage), ainsi que les CVs détaillés des intervenants principaux mettant en évidence leurs compétences, la répartition des tâches et compétences des différents intervenants, ainsi que les sous-traitants envisagés le cas échéant et leurs principales références ;</p>	3
	<p>– <b>les moyens techniques et matériels</b> à mettre en œuvre pour le matériel topographique en justifiant de l'adéquation de ces moyens avec les prestations à réaliser.</p>	2
	<p>– <b>la présentation de la gestion de la qualité</b> de la prestation, notamment le contrôle interne et externe des prestations, la gestion des interfaces, les points d'arrêt, les circuits de vérification et de diffusion ;</p>	3
	<p>– <b>l'organisation spécifique du candidat pour assurer la disponibilité et la réactivité</b> nécessaires à la réalisation des prestations : le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour être réactif et assurer le respect des délais d'intervention.</p> <p>Pour les interventions dont le délai est inférieur à 24 heures , le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la plus grande réactivité.</p>	6
2	<p>– <b>la méthodologie de réalisation des prestations</b> qui explicitera, par type de tâche, la procédure et la chronologie des différentes étapes, en adéquation avec les moyens techniques affectés à la tâche.</p>	4
4	<p>– <b>une note hygiène et sécurité</b> indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail, notamment les mesures particulières à mettre en œuvre pour les interventions potentielles en bordure de voie sous circulation</p>	2

4-3.2. Pour le lot 2

N°	Sous-critères	Pondération (Nb de points maximum)
1	<p><b><u>Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) cadre ci joint à compléter servant de support pour l'établissement et la mise en œuvre du plan d'assurance de la qualité (PAQ) :</u></b></p> <p><b>L'organisation générale</b> présentant de façon claire la composition de l'équipe, l'organigramme détaillé avec indication du nom et des références de l'ingénieur chef de projet désigné pour le suivi et l'exécution du marché (qui sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage), ainsi que les CVs détaillés des intervenants principaux mettant en évidence leurs compétences, la répartition des tâches et compétences des différents intervenants, ainsi que les sous-traitants envisagés le cas échéant et leurs principales références ;</p>	2
	<p><b>– les moyens techniques et matériels :</b></p> <p>- <u>Moyens matériels</u> : véhicules équipés, nacelles, matériel de marquage, stock de pièces détachées, ... En justifiant de l'adéquation de ces moyens avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les rondes mensuels à réaliser à savoir le nettoyage, redressage, resserrage, remplacement de visserie, débroussaillage léger autour des panneaux, remise en visibilité. ;</li> <li>- les interventions urgentes éventuelles en cas de dégradations volontaires ou de panneaux retirés.</li> </ul> <p>- <u>Moyens humains</u> : effectif dédié, polyvalence des équipes, capacité à absorber des pics d'activité.</p> <p>- <u>la présentation de la gestion de la qualité de la prestation :</u></p> <p>Plan d'intervention : procédures pour le diagnostic, la maintenance préventive et corrective</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de suivi : système de gestion des interventions (GMAO), reporting, traçabilité des interventions</li> <li>- Interlocuteur dédié : référent unique pour le suivi du contrat</li> <li>- Reporting régulier : comptes-rendus d'intervention</li> </ul>	4
	<p><b>– l'organisation spécifique du candidat pour assurer la disponibilité et la réactivité nécessaires à la réalisation des prestations :</b></p> <p>le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour être réactif et assurer le respect des délais d'intervention présenté à l'article 4.5 du CCATP. Le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la plus grande réactivité.</p>	4

2	– la <b>méthodologie de réalisation des prestations</b> qui explicitera, par type de tâche, la procédure et la chronologie des différentes étapes en adéquation avec les moyens techniques affectés à la tâche.	3
3	– la <b>présence d'un service de proximité dans le département de la Vienne ou mesure équivalente garantissant l'implantation d'un site afin d'assurer</b> des conditions optimales pour le bon fonctionnement de l'astreinte et pour le respect des délais d'interventions présenté à l'article 4.5 du CCATP.	4
4	– <b>une note hygiène et sécurité</b> indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail, notamment les mesures particulières à mettre en œuvre pour les interventions potentielles en bordure de voie sous circulation	3

### Note globale

La note globale de l'offre est égale à la somme pondérée des notes de chaque critère, arrondie au centième :

$$N_g = C_1 \times 60 \% + C_2 \times 40 \%$$

L'offre ayant obtenu la valeur la plus élevée sera classée première et jugée par conséquent l'offre économiquement la plus avantageuse.

## **ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE**

**Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.**

**Les offres seront remises obligatoirement par voie électronique.**

### **5-1. Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation**

Les informations requises en ce qui concerne le format, l'équipement électronique utilisé ainsi que les modalités de connexion et les spécifications techniques du catalogue électronique sont les suivantes :

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent à l'acheteur.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marchespublics.gouv.fr>), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence **2026-RN147-LUSSAC-GR48-SCANDI**.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de RCgarde du présent règlement ;

- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;

- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;

- Les documents à fournir, conformément à l'article 3-1.2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;

- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'annexe n°12 du CCP. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par l'acheteur ne feront pas l'objet d'une réparation . La trace de cette malveillance sera conservée. Le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte.

## **5-2. Copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique**

### **5-2-1 Remise de la copie de sauvegarde**

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde prévue à l'article R.2132-11 du CCP, dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, **uniquement par voie matérielle** (courrier, remise en main propre).

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention lisible «copie de sauvegarde».

La copie de sauvegarde sera transmise sous pli cacheté :

**L'enveloppe** portera l'adresse et mentions suivantes :

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature SG/DAJCP 15 rue Arthur Ranc~RC86000 Poitiers Copie de sauvegarde pour : <b>2026-RN147-LUSSAC-GR48-SCANDI</b> Lot n° : Nom du candidat ou des membres du groupement candidat <sup>(*)</sup> : <b>« NE PAS OUVRIR »</b>
---

(\* ) En cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisée.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'annexe n°12 du CCP. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

### **5-2-2 Modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde**

La copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve qu'elle soit remise dans les conditions de précisées à l'art 5-2-1 :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou offres remises par voie électronique
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

## **ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite en utilisant les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation ([<http://www.marches-publics.gouv.fr>]) sous la référence précisée au 5-1.

Une réponse sera alors adressée en temps utile, par l'intermédiaire de cette plate-forme, à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats désirant se rendre sur site devront s'adresser à :

Léa Boulière – [lea.bouliere@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lea.bouliere@developpement-durable.gouv.fr)

Bernard Kenklé – [bernard.kenkle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bernard.kenkle@developpement-durable.gouv.fr)

## ANNEXE N° 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

# SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PLAN D'ASSURANCE QUALITE(S.O.P.A.Q.)

CADRE TYPE

ENTREPRISE :

ADRESSE :

Référence du Marché :

Date :

### PREAMBULE

Le Plan d'Assurance Qualité définit les dispositions générales adoptées par l'entreprise.  
Les rubriques suivantes devront impérativement faire l'objet de réponses précises ou d'engagements de la part des candidats, éventuellement co-signés par les fournisseurs ou producteurs concernés.  
L'ensemble des réponses apportées à chacune des rubriques constituera le Schéma Organisationnel du Plan Assurance Qualité (SOPAQ). **Ce document devient contractuel à la signature du marché.**

Ces réponses, indispensables au choix du mieux-disant, seront examinées de manière rigoureuse pour l'application du critère de jugement «Valeur Technique» prévue par l'article 4 du Règlement de Consultation.

## **1. PRÉSENTATION DU TITULAIRE –ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE À DEVELOPPER UNE DEMARCHE QUALITE**

Rappel de l'objet du marché, la désignation du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre, du coordonnateur SPS ;  
Identification de l'entreprise ou du groupement d'entreprise (raison sociale, adresse) ;  
Désignation du mandataire ;  
Déclaration d'engagement du titulaire à mettre en œuvre l'organisation et les moyens pour respecter les engagements contractuels du marché, objet de la consultation et développer une démarche qualité.

## **2. ORGANISATION GÉNÉRALE DUCHANTIER**

Organisation des études d'exécution ;  
Plan des installations de chantier ;  
Zones prévues pour le stockage de matériaux et pour l'implantation d'éventuelles centrales ;  
Synthèse des tâches à effectuer, coordination des différents intervenants ;  
Toute information nécessaire à l'appréciation de l'offre (mouvement des terres prévisionnel, cadences envisagées, ...)

**L'organisation spécifique du candidat pour assurer la disponibilité et la réactivité nécessaires à la réalisation des prestations : le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour être réactif et assurer le respect des délais d'intervention.**

**Pour les interventions dont le délai est inférieur à 24 heures , le candidat détaillera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la plus grande réactivité.**

## **3. MOYENS AFFECTÉS AU CHANTIER**

Moyens humains : l'organisation générale présentant de façon claire la composition de l'équipe, l'organigramme détaillé avec indication du nom et des références du responsable technique désigné pour le suivi et l'exécution du marché (qui sera l'interlocuteur du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage), la répartition des tâches et compétences des différents intervenants, ainsi que les sous-traitants envisagés le cas échéant et leurs principales références ;

Moyens techniques et matériels à mettre en œuvre pour les essais laboratoire seront explicités, ainsi que le matériel topographique (pour le lot 1) en justifiant de l'adéquation de ces moyens avec les prestations à réaliser. Le candidat devra mettre en évidence les moyens techniques et matériels mis en place pour respecter les délais d'intervention contraints du marché ;

Tâches sous-traitées, identification et assurance qualité des sous-traitants.

## **4. PRINCIPALES FOURNITURES**

Informations concernant les principales fournitures du chantier (provenance, fournisseur, fiche produit, ...)  
Engagement qualité vis-à-vis des fournisseurs ;  
Engagement qualité vis-à-vis des produits.

## **5. MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

Dispositif de sécurité selon les tâches à réaliser ;  
Mesures d'hygiène et de prévention envisagées sur le chantier ;  
Dispositions envisagées quant aux accès et aux installations de chantier.

## **6. DOCUMENTS DE SUIVI DE LA QUALITÉ**

Modalités et procédures d'exécution des principales tâches à réaliser ;  
Gestion du PAQ et cadres des documents de suivi (fiches de contrôle, non conformité, demande d'agrément, d'adaptation et les circuits de vérification et de diffusion) ;  
Identification des points critiques et des points d'arrêt et la gestion des interfaces ;  
Organisation des contrôles (contrôles internes et externes)

### **NB :**

Une attention particulière sera portée sur le respect, par le candidat, de la structure de SOPAQ proposée ci-dessus ainsi que sur la clarté des informations y figurant.